



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 17 janvier 2024

L'ÉTAT RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN VAUCLUSE.

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en Vaucluse a été actualisée le 1^{er} janvier 2024. Cette mise à jour prend en compte les évolutions économiques et sociales du département depuis 2014, date d'entrée en vigueur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite "loi Lamy".

Cette nouvelle cartographie est le fruit d'un travail partenarial conduit en 2023, **en étroite collaboration avec l'ensemble des maires concernés**, pour une meilleure intégration des réalités socio-démographiques et socio-économiques des territoires concernés.

Au-delà de quelques ajustements marginaux de périmètres, **le Vaucluse passe de 22 à 23 quartiers prioritaires répartis sur 12 communes.** Ces quartiers bénéficieront de moyens additionnels aux mesures de droit commun afin de soutenir des actions au profit des publics les plus en difficulté. **Près de 70 000 personnes pourront être spécifiquement accompagnées, notamment en matière d'éducation, de santé, de parentalité ou encore d'emploi.**

Cette nouvelle géographie est désormais le périmètre pertinent pour le déploiement des nouveaux contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 » qui seront déclinés par les collectivités locales avec l'appui de l'État, au cours du premier semestre 2024.

Liste des QPV en Vaucluse :

Apt :

- Centre ancien - Saint Michel

Avignon :

- Monclar - Champfleury - Rocade Sud - Barbière - Croix des Oiseaux
- Reine Jeanne - Saint Jean - Grange d'Orel
- Saint Chamand
- Pont des Deux Eaux
- Broquetons - Sainte Catherine

Bollène :

- Centre Ancien - Giono

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

Carpentras :

- Centre ville
- Amandiers - Éléphant
- Pous-du-Plan
- Quintine - Villemarie - Bois de l'Ubac - Le Parc

Cavaillon :

- Docteur Ayme - Condamines - Barillon - Saint Martin - Bon Puits - Saint Gilles - Ratacans
- La Clède - Gare - Route de Pertuis - Sainte Anne

Le Pontet :

- Camp Rambaud - Les Mérides - Joffre - Centre Ville

L'Isle-sur-la-Sorgue :

- Vallades - Rebenas - Clos Saint Michel - Capucins

Monteux :

- Vieux Moulin - Centre ville - Les Mûriers

Orange :

- Fourchevieilles - Comtadines - L'Aygues
- Nogent - Saint Clément

Pertuis :

- Centre ancien

Sorgues :

- Générat - Establet
- Chaffunes
- Les Griffons - Centre ville

Valréas :

- Centre ancien - Les Tours - La Gaillarde - Mistral – Sévigné

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est disponible à cette adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>



Le communiqué de presse du Secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté et de la Ville daté du 29 décembre 2023 est joint à ce communiqué de presse.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON